

Socle 5

Module 1

Analyse des pratiques professionnelles

L'analyse des pratiques professionnelles est une action de formation continue, conduite sous la forme de séances régulières (de 2h à 3h), animées par un intervenant extérieur qualifié. Elle s'inscrit dans une dynamique de développement professionnel, en favorisant la réflexion collective à partir de situations concrètes vécues par les professionnels dans leur quotidien (prise en charge des enfants, relations avec les familles, travail en équipe, etc.).

OBJECTIFS

- Adopter une posture réflexive, individuelle et collective, pour faire évoluer les pratiques professionnelles.
- Consolider ses compétences relationnelles et éthiques à travers le partage d'expériences et la co-construction.
- Renforcer la cohésion d'équipe et une culture commune fondée sur des valeurs éducatives partagées.
- Prévenir l'usure professionnelle en redonnant du sens au travail quotidien et en valorisant la reconnaissance mutuelle.

CONTENUS

L'analyse des pratiques repose sur des principes issus des sciences de l'éducation, de la psychologie du travail et de la sociologie clinique. Elle mobilise des approches centrées sur le développement de compétences par l'analyse réflexive, parmi lesquelles :

- L'apprentissage expérientiel (Kolb, 1984), qui valorise le retour sur l'expérience comme moteur d'apprentissage.
- La démarche clinique d'orientation réflexive (Dejours, Molinier, Clot), qui permet d'élaborer le sens des situations à travers l'analyse collective du vécu professionnel.
- L'intelligence collective (Lévy, 1997), mobilisée par le partage de points de vue et la co-construction de connaissances.
- L'analyse de l'activité (Vygotski, Leplat, Clot), qui considère que réfléchir sur les actions permet leur transformation notamment avec un dispositif d'analyse du travail : les ateliers d'écriture et d'échange sur l'activité (Champy-Remoussenard, 2020, 2024).

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ces séances privilégient les méthodes actives d'animation : échanges en groupe, écriture, reformulation, questionnements. La production des connaissances et des pistes éducatives/d'action est le fruit d'une collaboration (ou co-élaboration) des propos amenés grâce aux réflexions menées par le groupe ;

Le cadre de travail est rigoureux et repose sur des valeurs fondamentales : non-jugement, confidentialité, écoute, coresponsabilité, liberté de parole. L'animateur est le garant d'un cadre rigoureux, partagé avec le groupe, et rappelé lors de chaque séance : non-jugement, liberté de parole, devoir d'écoute, confidentialité, engagement. La posture de l'animateur est de type « facilitatrice » (visant à aider les personnes à exprimer leurs propres idées), et le partage des points de vues de chacun se base sur une approche démocratique (chaque parole se vaut, les décisions sont prises communément). L'animateur veillera à tenir compte de la dynamique du groupe et facilitera la participation de chacun.

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation accessible aux professionnels du secteur de la petite enfance du social et du médico-social

DÉLAI D'ACCÈS

Pour la formation au sein de votre établissement, le délai entre la signature de la commande et la réalisation est de 2 mois maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Cette formation fera l'objet d'une évaluation qualitative (comportant les conditions techniques de réalisation)
- Cette formation fera également l'objet d'une évaluation pédagogique, portant sur les apports visés, en terme de compétences. Elle prendra la forme d'un questionnaire identique en début et en fin de formation afin de mesurer la progression pédagogique du stagiaire dans l'acquisition des connaissances/compétences

MOYENS À DISPOSITION

- L'ensemble des stagiaires ont accès durant un an à notre centre de ressources documentaires
- L'ensemble de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap



LIEU ET DATE : en intra, sur site

PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE : selon les besoins identifiés, après analyse de la demande

INTERVENANT : Les professionnels en charge de l'animation des séances d'analyse des pratiques sont des **intervenants qualifiés**, disposant d'une **solide expérience dans la conduite de dispositifs d'analyse des pratiques professionnelles**, ainsi que d'une **bonne connaissance des réalités professionnelles et des publics accompagnés** au sein des établissements ou services concernés (petite enfance, médico-social, protection de l'enfance, etc.). De manière plus spécifique, dans le cadre des **établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**, les intervenants doivent justifier de **qualifications conformes aux exigences réglementaires définies dans l'arrêté du 29 juillet 2022, pris en application du décret n° 20211131 du 30 août 2021**. Ces textes précisent les conditions d'expérience et de diplôme requises pour l'animation des séances d'analyse des pratiques professionnelles dans les EAJE. Les qualifications attendues sont en lien avec les compétences dans les domaines du développement de l'enfant, du travail éducatif, de la dynamique de groupe et de la posture réflexive. L'ensemble des intervenants mobilisés sont **supervisés par un professionnel confirmé**, recruté par le **CRFPE**, garantissant la qualité, l'éthique et la cohérence des accompagnements proposés dans le cadre de ce dispositif.

TARIF : SUR DEVIS

Cette formation vous intéresse ? CONTACTEZ- NOUS



 contact@crfpe.fr |  [03.20.14.93.06](tel:0320149306) |  465 rue courtois 59000 Lille

 www.crfpe.fr